

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 14 juin 2017 à 17h15 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	Siège #4 vacant
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes	Siège #6 vacant

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

- 1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**
- 2. Lecture de l'ordre du jour**
- 3. Acceptation des plans et devis / projet eau potable**

17-06-106

- Considérant que le conseil municipal désire étudier la possibilité de construire le bâtiment de traitement près des puits;
- Considérant que la Municipalité désire faire une demande de prolongation de l'échéance des travaux au MAMOT dans le cadre du programme FEPTU
- Considérant que la Municipalité désire analyser d'autres options afin de solutionner l'alimentation en eau du secteur du Mont-Comi

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter à une séance ultérieure l'acceptation des plans et devis du projet de mise aux normes de l'alimentation en eau potable.

- 4. Mandat pour présentation demande de C.A. à l'Environnement**

17-06-107

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- de mandater SNC-Lavalin à soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- de confirmer notre engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

- 5. Octroi de contrat / Conception et fourniture système de production eau potable**

17-06-108

Considérant que suite à l'ouverture de l'appel d'offres, le conseil à 120 jours de délai pour accepter un soumissionnaire;

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers de reporter à une séance ultérieure l'octroi du contrat de conception, fourniture, installation et mise en route d'un système de production d'eau potable.

- 6. Permis de réunion / Fête Nationale**

17-06-109

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité à faire une demande de permis de réunion pour la Fête nationale à la régie des alcools des Courses et des Jeux pour l'événement du 23 et 24 juin 2017 et d'autoriser Louis-Georges Lévesque à signer tous les documents nécessaires.

- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES**

7.1 Appellation du Centre Polyvalent

17-06-110

Considérant qu' un citoyen ait déposé une lettre au conseil demandant de nommer le Centre Polyvalent le Centre Louis Dupéré;

Considérant que cette lettre est appuyée par trois organismes locaux

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'étudier la demande du citoyen d'ici la prochaine séance du conseil.

7.2 Programmation TECQ 2014-2018

17-06-111

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- Service de génie de la MRC de la Mitis, soit mandatée pour présenter une programmation de travaux partielle dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années de programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

7.3 Déplacement borne incendie / 205 Principale

17-06-112

Considérant la demande des résidents du 205 Principale pour le déplacement d'une borne incendie;

Considérant l'estimation des couts préparé par la municipalité;

- Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à la majorité des conseillers de ;
- Faire les travaux nécessaires pour déplacer d'environ 20 pieds vers l'ouest la borne incendie
 - Facturer les propriétaires du 205 Principale au coût réel des travaux jusqu'à concurrence de 1 415\$

Pour : 3

Contre :1

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-06-113

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 18h25 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général